

## Le Ministère de l'instruction publique

---

Monsieur le Directeur,

Nous réprouvons le projet d'un ministère de l'Instruction publique au Canada ; nous repoussons l'idée de l'Etat enseignant, maître absolu dans les écoles. Pour abattre cette idée fausse et renverser ce funeste dessein, nous avons établi d'abord que les enfants appartiennent à la famille. Une analyse exacte et discrète de la vie familiale, depuis la conception de l'enfant jusqu'à sa majorité, prouve jusqu'à l'évidence le droit souverain des parents sur leur progéniture. Un esprit droit et honnête ne peut pas se soustraire à la puissance de cette analyse démonstrative. Par respect pour le ridicule et par amour de la vérité, nous ne songeons point à dire que c'est, ici, le chef-d'œuvre de l'inventeur ; mais, au pied de la lettre, un argument décisif, emprunté à l'expérience des siècles. Dieu l'a voulu ainsi ; les siècles ont obéi à son inspiration et ils ont bien fait. La manifestation du droit paternel est leur ouvrage.

Remarquez, je vous prie, qu'on ne peut, par aucun artifice, se soustraire à ce témoignage des siècles en faveur du droit certain et souverain de la famille. On ne le peut qu'en se réfugiant dans des horreurs. Si vous récusez le droit des familles, il faut supprimer le mariage, établir des haras humains, des chiourmes pour les enfants, comme Lycurgue, ou de sales et imbéciles phalanstères comme Fourier. J'imagine que pour préconiser de pareilles choses, il faut n'être pas sorti d'un sein honnête et avoir sucé, dans son enfance, les mamelles d'une tigresse. La famille, qui tient tout homme au plus profond du cœur, s'impose à tous les respects ; et puisqu'il faut respecter la famille, il faut avant tout reconnaître la plénitude de son droit. C'est le secret de la force et la source bénie de tous les biens.

A l'appui de cette conclusion, j'invoque un argument d'histoire constitutif du droit. Dans l'ordre historique et logique

des évolutions de notre espèce, l'homme et la femme ont d'abord constitué une famille. D'une famille en sont sorties plusieurs, soumises à la loi d'une commune origine et reliées entre elles par l'amour domestique. Plusieurs familles ont créé une tribu, association de familles soumises à l'autorité des patriarches. La multiplication graduelle des tribus nous amène à l'établissement de plus grandes sociétés. Or, en philosophant sur ces phénomènes, nous devons reconnaître : 1<sup>o</sup> que la famille primitivement est une création directe de Dieu, qui en a déterminé les membres et institué la loi ; 2<sup>o</sup> que les sociétés plus grandes que la famille se sont établies d'abord sous l'impulsion de la nécessité, mais conformément aux indications divines. De manière que, Dieu ayant posé dans l'homme tous les éléments de sociabilité, des sociétés naissent et s'agrandissent. Le genre humain multiplie jusqu'à occuper la terre.

Pour tirer de ces faits certains des inductions légitimes, nous devons dire que la famille préexiste à toutes les formes de l'association humaine ; qu'elle possède un droit antérieur et supérieur à toute société naturelle ; que, dans l'établissement de ces sociétés les pères de famille ont reconnu la nécessité de se défendre contre les périls et d'augmenter leur force par l'association ; qu'ils ont désigné les chefs chargés de les protéger et de les défendre ; qu'ils leur ont conféré une partie de leur droit pour donner à ces mandataires un droit de commandement ; ou, plus justement, qu'ils ont désigné les titulaires de l'autorité et que Dieu leur a conféré le pouvoir. A qui fera-t-on croire que les pères de familles ont concédé à l'autorité politique le droit de les spolier ? A qui fera-t-on croire que Dieu légitime cette spoliation ?

L'auteur de la famille, c'est Dieu. Dieu a créé le mariage pour donner naissance aux enfants ; c'est pour les enfants, pour leur instruction et leur éducation, qu'il a constitué le père et la mère. Dans la famille, tout se rapporte aux enfants ; et c'est l'ordre divin que les enfants reçoivent tout du père et de la mère, ou d'eux mêmes directement, ou de mandataires réguliers de la famille. Dépouiller les parents sous prétexte d'instruire et d'élever les enfants à leur place, c'est renverser complètement l'ordre divin de la famille.

L'invocateur de Dieu nous invite, après avoir établi, sur les enfants, les droits de la famille, à établir les droits de l'Eglise. Pour établir ces droits, nous suivrons le même procédé analytique, la même méthode de démonstration. Le point de départ juridique, logique, historique, pour la déduction de nos arguments, c'est le baptême. Par le baptême, les enfants que les pères

et mères ont mis au monde de la vie terrestre, l'Eglise les enfante à la vie céleste de la grâce divine. Dans un sens surnaturel, spirituel et moral, mais très réel, l'Eglise est, par le baptême, la mère des chrétiens. Véritablement elle les a engendrés en Jésus-Christ ; elle leur a donné une vie divine supérieure à toute vie du temps ; elle a créé une destinée, qui, sans être la négation de leur destinée du temps, porte bien au-delà et infiniment plus haut leurs justes et nécessaires aspirations. Grâce à elle, l'homme, dans le temps, est un futur citoyen du ciel, en marche vers sa patrie. Mais, comme notre mère, l'Eglise a le droit et le devoir de l'entretenir, de la développer, de la protéger, de la défendre, cette vie divine, et d'assurer, à l'âme de ses enfants, la glorieuse immortalité.

Voilà le principe surnaturel et divin des droits de l'Eglise ; il s'agit maintenant d'en déterminer la juste application.

L'Eglise possède tout d'abord, au regard des enfants, le droit et le devoir d'enseigner la religion, d'en inculquer les principes, d'en exposer les dogmes, d'en intimer les lois, d'en faire pénétrer l'esprit jusque dans les profondeurs de leur âme. La grâce du baptême a déposé, dans ces âmes, le germe de toutes les vertus surnaturelles, les habitudes intellectuelles et morales qui doivent s'imposer à toutes nos puissances, les élever au-dessus d'elles-mêmes, les éclairer, les échauffer, les vivifier, les polir, les amener à la perfection chrétienne. Dieu a donné à son divin Fils les nations en héritage ; Jésus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir d'enseigner ces choses jusqu'à la fin des temps et à toutes les nations qui sont sous le ciel : *Euntes docete*. Aux yeux des chrétiens, celui qui crée ce mandat Apostolique, c'est l'Homme-Dieu ; c'est lui qui doit juger à la fin les hommes et les peuples ; c'est lui qui commande. Les princes et leurs ministres n'ont point à lui demander compte de ses ordres ; eux et leurs peuples doivent laisser passer ses missionnaires ; la raison même leur fait un devoir de les entendre. Que si, injustes envers les autres que autant cruels envers eux-mêmes, ils voulaient, comme les tyrans persécuteurs, fermer la bouche de ces hérauts de la bonne nouvelle, Dieu, patient parce qu'il est éternel, pourrait ne pas venger immédiatement la violation de sa loi, mais pour punir les persécuteurs, il suffit de les laisser à la perfidie de leurs desseins. L'impiété ne peut produire que de mauvaises mœurs, les mauvaises mœurs ne peuvent que troubler l'ordre et soulever des séditions. Qui sème le vent récolte la tempête.

L'Eglise n'a pas seulement le droit général de prêcher l'Evangile dans les églises, elle a le droit et le devoir de l'appliquer aux enfants dans les écoles, de les nourrir du lait de sa doctri-

ne, jusqu'à ce que l'image du Christ soit gravée dans leur âme. La raison et l'expérience nous le crient. Tout se tient dans l'éducation ; l'âme de l'enfant surtout et l'âme du jeune homme ne peuvent être coupées en deux, distribuées en deux compartiments séparés. Malheur à l'enseignement qui se fait en dehors de Dieu ! Qu'en serait-il de celui qui a la folle et criminelle audace de se tourner contre le ciel, pour l'oublier ou pour le maudire ? Fatalement condamné à l'erreur et au mensonge, il ne peut, après avoir égaré les esprits, qu'amollir les volontés, rabaisser les caractères, empoisonner les âmes.—Hélas ! qui pourrait mesurer, dans les sociétés actuelles, l'étendue des ravages causés par cette éducation homicide ? C'est elle que le P. Lacordaire rend, avec raison, responsable des maux cruels que nous sommes condamnés à souffrir. " Avant tout, dit-il, il faut que nous sachions jusqu'où Jésus-Christ est notre maître, s'il l'est seulement d'une part de notre vie, ou s'il est l'instituteur exclusif et total. La nature et la grâce, l'Eglise et l'humanité, la raison et la foi, ne sont pas des choses contraires, ni même séparées : elles sont unies dans le Christ que Dieu a constitué l'héritier de toutes choses. Il est notre maître unique autant que souverain : *Unus est enim magister vester* (1)."

N'est-ce pas ce qu'avait entrevu le protestant Guizot, lorsque, dans un de ses discours académiques, il disait : " La religion n'est pas une étude, un exercice quelconque, auquel on assigne son lieu et son heure : c'est une loi qui doit se faire sentir constamment. Il faut que l'éducation soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse." *Atmosphère*, ce mot est significatif : comme l'air est indispensable aux poumons, pour entretenir en nous la flamme mystérieuse de la vie, de même la religion doit nous envelopper et se faire aspirer par toutes les pores, pour entretenir en nous la flamme de la vie surnaturelle.

On distingue, il est vrai, l'instruction et l'éducation ; mais les distinguer n'est pas les séparer. Indissolublement unis dans l'éducation, l'élément intellectuel et l'élément moral n'affirment pas les droits de l'Eglise, mais plutôt les environnent d'un nouvel éclat. La formation morale, par son objet propre et par son influence sur toute la vie, l'emporte infiniment sur la culture de l'esprit, pris isolément. Les païens eux-mêmes se seraient soulevés d'indignation, si quelqu'un eût osé émettre un doute sur ce point. S'il en est ainsi, qui ne voit que c'est encore à l'Eglise, seule dépositaire véritable et interprète autorisée, à présider à toute éducation ? Il serait contraire à toute raison, à toute équité, à toute logique de

(1) Lettres à un jeune homme sur la piété.

lui soustraire l'élément intellectuel. L'élément moral est souverain ; c'est lui, à proprement parler, qui purifie, élève et dirige l'âme ; c'est lui qui forme véritablement l'homme. Donc, à moins de soutenir, à l'encontre du bon sens et de la science juridique, cet étrange paradoxe, que l'accessoire doit absorber le principal ; que l'élément subalterne et incomplet doit dominer l'élément capital et souverain, il faut bien reconnaître que, dans le cas inadmissible de la séparation, ce ne serait point à l'école à entraîner l'Eglise, ce serait à l'Eglise à se subordonner l'école.

De ces deux considérations, il résulte que l'Eglise, comme organe divin de la religion et comme maîtresse de l'éducation, a le droit impérieux et incontestable d'enseigner l'Évangile dans les écoles comme dans les églises et de présider, dans une nation chrétienne, à l'éducation de la jeunesse. Ce droit, on peut l'entraîner, l'opprimer mais injustement, et cette injustice est, pour la société, une source de malheur. Ce droit divin de l'Eglise n'en est pas moins imprescriptible et souverain. Peut-on dire qu'il est exclusif ? Il le serait dans le cas où, à raison des circonstances et pour de graves motifs, l'Eglise estimerait que d'autres maîtres sont nuisibles ou dangereux pour la formation intellectuelle et morale de ses enfants. L'Eglise peut frapper de l'*Index* et prohiber un livre mauvais ou dangereux ; elle use de ce pouvoir. Comment n'aurait-elle pas aussi le droit de condamner des établissements où des enfants, innocents et désarmés, iraient, plus sûrement encore que dans la lecture d'un ouvrage, perdre leur vertu et leur foi ?

Si, cependant, à côté de ses propres écoles, il s'en élève d'autres, l'Eglise conserve son droit de contrôle, non pas seulement sur l'enseignement religieux, qui ne saurait être que le sien propre, mais sur les doctrines littéraires et scientifiques, en tant qu'elles pourraient être en opposition avec la vérité morale et religieuse, dont elle possède seul le dépôt sacré et inviolable. Bien loin de se plaindre de cette suprématie, tout chrétien éclairé et honnête comprend sans effort que les sciences et les lettres, — et par-dessus tout la société — n'ont qu'à profiter d'une surveillance qui les préserve d'erreurs et d'égarements toujours funestes et quelquefois mortels.

Ces vérités pourront peut-être sembler nouvelles à quelques hommes, d'ailleurs bien intentionnés, tant les faux principes se sont répandus de toutes parts, tant les ténèbres de l'erreur et de l'ignorance se sont accumulées et épaissies, en notre siècle. La terre est désolée de désolation parce qu'on a perdu la notion des principes chrétiens. Cependant rien n'est moins nouveau que cette doctrine et cette législation. C'est elle qui a fait la gloire

de dix-huit siècles de christianisme.—Mais, ici, pour ne pas rompre le fil de nos déductions, il faut ajourner la question d'histoire.

La légitime Eglise de Jésus-Christ est donc chargée d'enseigner l'Évangile à tous les peuples et dans tous les temps ; elle doit l'enseigner dans les écoles comme dans les églises ; elle doit l'enseigner particulièrement pour l'éducation de la jeunesse et, pour empêcher l'instruction de la corrompre, elle doit exercer, sur toutes les écoles, un contrôle nécessaire. A ce point se présente une question, savoir : lorsqu'il s'agit de science pure, si l'Eglise garde et doit exercer son droit d'enseignement et de contrôle.

Nombre de gens croient à l'indépendance de la science pure ; des philosophes en ont formulé et soutenu la théorie ! En elle-même, disent-ils, la science n'est ni catholique, ni protestante, ni musulmane, ni juive ; elle est la science sans épithète.—Oui, sans épithète ; par conséquent elle ne peut pas être une science impie, mais, en tout ceci, il y a beaucoup de vague et de confusion ; il faut nous entendre, et, pour nous entendre, il faut nous expliquer.

En même temps que l'Eglise, par l'autorité de Jésus-Christ, possède le droit particulier et exclusif d'élever les générations naissantes dans la foi à l'Évangile ; du droit d'y introduire et d'y maintenir les sociétés, par une suite naturelle, elle possède aussi le droit d'enseigner les autres sciences.

Et d'abord, en fait, qu'est-ce qui s'y oppose ? Un prêtre, un religieux, ne sont-ils pas, comme les autres, membres de la société, et, à moins de créer des parias, ne jouissent-ils pas des mêmes droits, ne peuvent-ils pas exercer les mêmes prérogatives que tous les autres citoyens ? En vertu de l'égalité naturelle, et civique, du moment qu'un prêtre possède la capacité indispensable et les diplômes exigés, de quel droit pourriez-vous le frustrer de son droit d'enseignement et lui fermer la porte des écoles ?—La question nous invite à revenir aux principes et à en sonder les profondeurs.

Ce Dieu que prêche l'Eglise et qui l'a instituée, s'appelle lui-même le *Dieu des sciences*, leur maître souverain : *Deus scientiarum Dominus est*. En se référant à l'idéal qu'il porte en sa divinité, il a créé tout ce qui existe : le monde de la matière et le monde des esprits ont en lui leur auteur. Les astres qui brillent au firmament, la terre et les mers, l'homme et ses facultés, tout vient de Dieu, Dieu gouverne tout... mais Dieu, l'homme, le monde, leur nature et leurs mutuels rapports, c'est là précisément l'objet de toute science ; et il est impossible de rien enseigner.

que la matière de cet enseignement ne s'offre à nous comme le bien, la propriété de Dieu, une preuve de sa puissance, un témoignage de sa sagesse, une marque de sa bonté. Et s'il en est ainsi, peut-il se concevoir rien de plus naturel que les envoyés de ce Dieu souverain de l'univers, les ministres spéciaux de sa sur-naturelle puissance, parlent des œuvres de Celui qu'ils représentent, en même temps que de sa personne et de ses attributs divins ? A qui, mieux qu'à l'ambassadeur, appartient-il de nous entretenir des œuvres et des Etats de son Maître ? Cet enseignement naturel n'est-il pas comme une suite et un épanouissement nouveau de l'enseignement religieux ? Dieu est-il connu comme il doit l'être, si nous ignorons les œuvres qui racontent sa gloire ?

C'est lui qu'elles nous révèlent ; c'est sa pensée qu'elles nous découvrent, ce sont ses lois qu'elles manifestent et ses paternelles intentions qu'elles glorifient. C'est sur les traces lumineuses de l'action divine que le savant cherche à s'élançer, soit qu'il décrive les merveilleuses révolutions des globes immenses qui étincellent sur nos têtes ; soit qu'il poursuive dans leurs derniers retranchements les secrets de la matière ; soit qu'il cherche à utiliser les trésors sans nombre enfouis dans le sein de la terre, ou accumulés autour de nous par la main paternelle du Dieu Tout-puissant. Est-ce donc parce qu'elle est mieux instruite de la nature de Dieu et de ses desseins que l'Eglise serait moins autorisée à parler de ses actes ? L'Esprit-Saint, qui habite en elle, n'est-il pas l'esprit de vérité et l'enseignement de toute vérité n'est-il pas sa particulière mission ? N'y a-t-il pas là, pour l'Eglise, comme l'investiture d'un enseignement universel ? En vérité, ce serait bien étrange que cette garantie d'une assistance spéciale constituât pour elle et pour ses docteurs, prêtres, religieux et laïques, une incapacité en matière de sciences et d'enseignement !

Je ne dis point ce qu'une soumission plus complète des passions, la pratique de la vertu, l'absence des préoccupations terrestres et d'ambitions mondaines, créent d'avantages scientifiques, en faveur des hommes dévoués à la religion. Aux yeux mêmes des païens, c'était là un des premiers titres à l'enseignement. Après Platon, Quintilien va jusqu'à réclamer la sainteté du maître : *Teneriores annos ab injuriâ sanctitas docentis custodiat*. (Institut. orat. II. c. 2). Est-ce que les nations catholiques seraient tombées au-dessous des sociétés païennes ? et la jeunesse canadienne serait-elle indigne d'être traitée au moins à l'égal de la jeunesse d'Athènes et de Rome ?

Ajoutons que son droit à l'enseignement, l'Eglise l'aurait d'ailleurs suffisamment établi par le nombre prodigieux de sa-

vants qu'elle a produit dans toutes les branches des connaissances humaines : ses philologues, ses philosophes, ses mathématiciens, ses orateurs. Et pour ne parler que du dernier venu de ses grands ordres religieux, les Jésuites ont enseigné en quatre-vingt-quinze langues. On leur doit des grammaires et des dictionnaires de presque tous les idiomes qui se parlent au monde. La Compagnie de Jésus a produit à la chrétienté quatorze mille écrivains, et, à la civilisation, dix mille missionnaires : ses dictionnaires nous offrent les noms de douze cents martyrs. En ce qui regarde particulièrement les sciences exactes, tout le monde connaît le très explicite témoignage que rendait aux Jésuites le trop fameux Lalande.

En résumé, l'Eglise, incarnation permanente de l'Homme-Dieu, est l'institutrice surnaturelle du genre humain. Par le baptême, elle est la mère spirituelle de tous les chrétiens ; elle a le droit et le devoir de les instruire et de les élever, aussi bien dans les écoles que dans les églises. Si d'autres écoles que les siennes réussissent à se fonder, l'Eglise seule doit y donner l'enseignement religieux et y contrôler l'enseignement des sciences pour qu'il ne porte pas préjudice à l'éducation chrétienne. Même dans le domaine des sciences pures, l'Eglise n'est point dépourvue de compétence : elle possède, au contraire, une aptitude merveilleuse que glorifie l'histoire, une aptitude qu'aucun homme instruit ne peut dénier, dont aucun homme d'honneur ne peut contester le droit d'exercice. Le droit de l'Eglise sur l'enseignement privé et public est comme le soleil, avengle qui ne le voit pas et qui veut le détruire tombe sous l'anathème.

Au sein des peuples chrétiens, le ministère auguste et irrépréhensible de l'instruction publique, c'est l'Eglise.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à tout mon dévouement.

JUSTIN FEVRE,

Protonotaire Apostolique.

Les

Mgr  
tion  
relig

V  
d'atta  
l'étra  
vé d'a  
vous,

A  
ville e  
tais v  
votre  
si bien  
épreu

M  
portée  
verba  
part,  
blesse

J  
de pat  
centai  
ont fo  
occasi  
gieuse

Je  
pensée  
ne m'a

## Les attaques contre les religieuses du Bon-Pasteur.

### Lettre de Mgr Rumeau.

Nous donnons ci-dessous le texte de la lettre adressée par Mgr l'évêque d'Angers à la Supérieure Générale de la Congrégation du Bon-Pasteur. C'est un éloquent hommage rendu aux religieuses qui ont été si violemment attaquées par les sectaires.

ANGERS, 21 novembre 1890.

MA RÉVÉRENDE MÈRE,

Votre pieux institut a été, dans ces derniers temps, l'objet d'attaques qui ont fait le tour de la presse en France et même à l'étranger. Votre cœur comme celui de vos Filles, en a été abreuvé d'amertume, et les amis de la religion en ont été attristés avec vous, tandis que ses ennemis s'en réjouissent bruyamment.

Ayant l'honneur de posséder votre maison-mère dans ma ville épiscopale, j'aurais cru manquer à un devoir sacré, si je n'étais venu, le premier, vous exprimer ma profonde estime pour votre vocation si méritoire, ma reconnaissance pour vos œuvres si bienfaisantes, et surtout ma religieuse sympathie pour vos épreuves.

Mais, en face d'accusations publiques, qui menacent d'être portées jusqu'à la tribune du Parlement, un témoignage secret et verbal ne saurait suffire. Aux yeux de l'opinion, le silence, de ma part, ne serait plus un acte de prudence, ce serait une faiblesse.

J'ai parcouru, ma Révérende Mère, non sans quelque effort de patience, l'ensemble des articles de journaux (au delà d'une centaine) qui, plus ou moins égarés par la haine ou le préjugé, ont formulé des griefs contre le *Bon-Pasteur* et ont même pris occasion de là pour s'élever contre les autres Congrégations religieuses.

Je laisse de côté les critiques générales ; il n'est pas dans ma pensée d'écrire une thèse pour défendre nos chers Instituts. Je ne m'arrêterai pas davantage à relever les violences de plume

uniquement inspirées par la passion. Il faut plaindre les insulteurs et leur pardonner !

Ce qui demande une réponse pour éclairer, rassurer les gens de bonne foi, ce sont les affirmations précises, nettement formulées contre vos œuvres.

Dans tout cet amas de calomnies inventées et colportées avec une égale culpabilité, je n'ai pu relever que quatre chefs d'accusation.

1o. On vous accuse " d'exploitations contraires à l'humanité et à la loi." Il y a lieu d'être surpris de rencontrer ces paroles sous la plume d'un homme que sa haute position dans les sphères gouvernementales obligerait, ce semble, à plus de réserve et d'impartialité !

Un tel langage s'accorde mal avec les éloges et les récompenses que le gouvernement lui-même n'a pas craint à maintes reprises, de décerner par ses mandataires autorisés à quelques-unes de vos maisons. Témoin une médaille de vermeil accordée en juillet 1898, au grand scandale des mécréants, à une de vos maisons, actuellement la plus visée par leurs traits acerbes, et l'inspecteur de l'Etat accompagnait sa proposition d'une "mention spéciale de reconnaissance", ajoutant que, " depuis soixante-trois ans que cette maison était fondée, elle a assuré l'existence à plus d'un millier de jeunes filles.—Très grand mérite sous tous les rapports."

Ce témoignage a trouvé une très précieuse confirmation dans de très récentes enquêtes minutieusement faites par ordre ministériel. Elles n'ont réussi à relever aucun abus, aucune illégalité, elles ont même valu à vos œuvres de nouvelles félicitations.

Ces arguments *ad hominem* pourraient suffire. Il est facile de les corroborer par l'examen de ce qui se pratique dans toutes vos maisons, conformément à vos règles. L'emploi de la journée, en effet, comporte pour toutes vos pensionnaires quatre repas par jour, deux heures et demie de récréation, huit heures, huit heures et demie ou neuf heures de sommeil, selon leur âge. Les pénitentes qui sont les plus âgées ont un maximum de dix heures de travail : les classes de préservation, seulement neuf heures. Quant aux enfants au-dessous de treize ans, elles ont, comme dans toutes les écoles, les heures de classe réglementaires, et elles ne travaillent à l'ouvrage pour se former que deux heures et demie par jour.

Y a-t-il rien de plus sage et de plus modéré ? Trouvera-t-on un orphelinat dans des conditions plus douces ? La plupart, surtout en dehors des Congrégations religieuses, n'ont-ils pas une règle plus sévère, un labeur plus prolongé ?

2o Quand on parle "d'exploitations contraires à l'humanité et à la loi", veut-on signifier par là que le travail n'est pas conve-

nablement rétribué, et que les jeunes filles, à la sortie de vos maisons, ne reçoivent pas, à titre de compensation, une somme suffisante ? C'est là un second grief qui mérite d'être relevé.

Quelques journaux, en effet, vous qualifient de "Sœurs exploitantes, accomplissant une odieuse industrie".

En vérité, ce serait méconnaître singulièrement l'œuvre du *Bon-Pasteur* que de la confondre avec une vaste exploitation commerciale ou industrielle. Le personnel que vous recueillez ne se compose pas précisément d'ouvrières de premier ordre, capables de gagner de bons salaires.

On sait généralement à qui vous ouvrez vos portes et comment se recrutent vos asiles. Parmi vos pensionnaires, les plus âgées se réfugient à l'ombre du cloître, ou parfois vous sont amenées par la police elle-même après des années de désordre et de vices, ignorantes de tout métier, incapables de tout travail parce qu'elles ont traîné leur existence dans une oisiveté, une paresse qui a été souvent la cause de leurs égarements. Les plus jeunes viennent en grand nombre d'un milieu peu apte à les former et vous sont confiées parce que leurs natures se sont montrées jusqu'à là faciles au mal, rebelles à toute discipline.

Les unes et les autres ont besoin d'un long apprentissage avant de fournir un travail lucratif. En règle ordinaire, ni les unes, ni les autres, même après un séjour prolongé, n'offrent, par le fruit de leurs mains, une compensation qui égale ce qu'elles ont coûté ; de sorte que, si la charité chrétienne ne se constituait, dans vos établissements, l'auxiliaire de vos œuvres, vous seriez très certainement dans l'impossibilité matérielle de les soutenir.

Fallût-il d'ailleurs concéder que quelques unes de vos pénitentes, en très petit nombre assurément, constituent une ressource pour vos maisons, que peut-on en conclure, sinon que la reconnaissance envers leurs bienfaitrices et la fraternité envers leurs compagnes les obligent à rendre quelque chose de ce qu'elles ont reçu ?

L'esprit de famille qui règne dans vos monastères ne fait-il pas un devoir aux aînées de travailler pour les plus jeunes et de coopérer selon leurs moyens à la marche de l'œuvre qui les a si maternellement sauvées du péril ? Quand donc elles vous quittent pour rentrer dans le monde, ce n'est point vous qui êtes leurs débitrices ; ce sont elles qui vous sont redevables, non seulement d'avoir corrigé leurs vices, redressé leurs âmes, affermi leur vertu, mais de les avoir formées au travail, de leur avoir enseigné le moyen de vivre honnêtement, en leur apprenant, comme se sont plu à le constater MM. les inspecteurs de l'Etat, "la lingerie, le repassage, les soins à donner à un ménage".

Et si vous employez toutes les industries de votre zèle "à en placer un très grand nombre,—c'est encore un inspecteur de l'Etat qui parle,—dans l'industrie ou chez des particuliers", c'est un nouveau bienfait que vous ajoutez à tant d'autres. Si même vous leur donnez,—comme c'est votre habitude,—quelque argent et un trousseau, au prix de sacrifices qui sont parfois supérieures à vos ressources, vous faites preuve d'une sollicitude qui honore votre désintéressement religieux et révèle votre maternelle tendresse. Mais pourrait-on sans injustice réclamer cela comme un droit ?

Oh ! s'ils voulaient se rendre compte par eux-mêmes des merveilles de charité et d'apostolat qui s'accomplissent dans vos maisons, ceux qui vous qualifient "d'exploiteuses", comme leurs préjugés s'évanouiraient, comme leur admiration éclaterait !

"Des exploiteuses", celles qui sont l'élite de l'humanité, qui ont renoncé à des espérances quelquefois brillantes selon le monde pour se consacrer à des apostolats hérissés de difficultés ! "Des exploiteuses", celles qui ont volontairement voué leur existence à l'obscurité, à la pauvreté, à l'immolation ; qui ont puisé dans l'amour de Dieu et du prochain assez de force, assez d'héroïsme, pour mettre leurs âmes virginales en contact avec tant d'âmes déchues !

Mais pour accomplir "une odieuse industrie", il faudrait avoir un but intéressé. Et quel sera le mobile, je le demande à tout esprit droit et impartial, quel sera le mobile, quand on n'espère que les récompenses d'outre-tombe, quand on n'a d'autre perspective ici-bas qu'une vie d'abnégation et de sacrifices ?

Vous les exploitez si peu, ces pauvres filles, que votre vigilance et vos bienfaits les accompagnent, même après leur sortie. Ne pouvant les suivre personnellement, à cause de la clôture qui fait partie de vos constitutions, vous avez établi déjà, en plusieurs centres, à proximité de vos maisons, sous votre contrôle, à vos frais, des asiles où vos anciennes pensives sont reçues gratuitement, où des personnes sûres achèvent de les former au travail, se préoccupent de leur trouver des places convenables, les réunissent une fois par semaine pour favoriser leur persévérance. Un de ces asiles fonctionne à côté de votre maison d'Angers ; il est aisé de constater les services qu'il a rendus.

30. On a osé parler "d'odieux traitements dont vos orphelins sont l'objet", "d'atrocités commises contre de pauvres enfants sans défense". N'y a-t-il pas quelque mérite à réprimer son indignation en face d'insinuations pareilles ? Je ne connais que votre maison d'Angers ; mais il est permis de juger que toutes vos maisons se ressemblent, puisque ce sont les mêmes dé

vouements qui s'y exercent, inspirés par la même vocation et les mêmes vertus.

Quand j'ai été appelé à visiter vos différentes catégories de pensionnaires, j'ai gardé une vive impression de la paix qui régnait à l'ombre de vos cloîtres et du bonheur qui rayonnait sur tous les visages.

Les résultats obtenus par votre action douce et ferme, lente et sûre, m'ont paru merveilleux. Une des plus touchantes preuves de votre régime maternel, c'est que vous ne renvoyez personne, à moins de très graves raisons ; qu'on est admis à séjourner chez vous indéfiniment, même sans se vouer à la vie religieuse ; qu'on y est l'objet de soins les plus délicats, quand survient une maladie ; qu'on n'est jamais transporté à l'hôpital, même dans des cas d'infirmité prolongée, réclamant parfois le concours permanent de plusieurs personnes, comme cela s'est vu l'an dernier, à Angers, à la grande édification de la maison entière. Aussi, je ne suis point étonné que beaucoup de vos pénitentes sollicitent comme une faveur de ne plus se séparer de vous ; et la réplique la plus péremptoire aux pharisiens qui dénoncent " vos odieux traitements ", ce serait la statistique de celles qui, ayant dépassé l'âge de la majorité, restent de plein gré dans vos refuges. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Angers elles forment plus de la moitié.

Si quelques-unes ne persévérent pas ou se montrent ingrates à votre égard, ce n'est qu'une rare exception, qu'on ne pourrait invoquer contre vous sans une souveraine injustice, une exception bonne tout au plus à confirmer la règle. Oai, en règle générale, orphelines et pénitentes demeurent très attachées à vos maisons. On pourrait prendre à témoin les scènes déchirantes qui se produisirent en 1875, quand l'Etat fit transporter dans des établissements spéciaux les jeunes détenues qu'il avait jusque-là confiées à vos monastères. Elles donnèrent plus tard une marque non moins éclatante de cette fidélité, en venant, le lendemain de leur libération, redemander asile au *Bon-Pasteur*.

4o Pour n'omettre aucun des reproches qu'on fait à vos œuvres, je dois mentionner la formation incomplète, insuffisante, que les orphelines ou les pénitentes reçoivent dans vos ateliers de travail. Vous les occupez, disent vos soi-disant réformateurs, à un seul et même métier, de telle façon qu'elles demeurent des incapables pour tout le reste, et qu'il est très malaisé, plus tard, de leur trouver des places, où l'on a droit d'exiger quelque compétence pour l'ensemble des occupations matérielles.

L'objection est sérieuse, je dois le reconnaître, mais il est plus facile de la poser que de la résoudre. C'est un état de choses

dont vos communautés sont les premières à gémir, je le sais, et ce n'est point à elles qu'incombe cette responsabilité. Une des conséquences de l'esprit de centralisation qui nous envahit de plus en plus, contre lequel on proteste en vain, c'est que les grands magasins des principales villes de France, de Paris en particulier, ont accaparé l'immense majorité de la clientèle française. Il faut recourir à eux sous peine de manquer de travail, subir leurs conditions sous peine de se voir évincé, accepter des commandes si peu rémunératrices, que d'habiles ouvrières, avec des journées de neuf ou dix heures, ne parviennent à gagner que des salaires très inférieurs. De là, la nécessité absolue de se confiner dans un même genre d'ouvrage, pour obtenir, par l'habitude, une somme de travail un peu plus considérable. Tant que la décentralisation n'aura pas remédié à cette sorte d'anomalie sociale, ce sera une dure loi imposée dans les différentes branches du commerce ou de l'industrie ; on verra dans tous les ateliers, dans ceux qui sont laïques, encore plus que dans ceux qui vivent sous l'influence religieuse, ouvriers et ouvrières, invariablement appliqués à un labeur identique, toujours le même.

Justement préoccupées d'obvier à un si grave inconvénient, vous avez pris, sans considérer les pertes qui doivent en résulter pour vous, une courageuse initiative : elle consiste à faire passer vos pensionnaires, selon leur âge, successivement, par tous les emplois de la maison, et ils sont nombreux. Ce perfectionnement existe *depuis un an*, à Angers, et dans plusieurs de vos établissements ; il ne tardera pas à se généraliser dans votre Congrégation. Voilà comment votre zèle éclairé, vigilant, suffit à vous justifier, si bien que là où l'on a infligé un nouveau blâme, c'est une nouvelle louange qu'il faut décerner.

Continuez donc, ma Révérende Mère, votre mission sublime, sous le regard de Dieu, juge souverainement équitable de vos intentions, rémunérateur infiniment miséricordieux des choses que nous accomplissons pour son amour.

Si quelques détracteurs vous méconnaissent, souvenez-vous que le disciple n'est pas au-dessus du Maître, et que c'est le privilège des œuvres de Dieu d'être en butte à la contradiction ; c'est même un signe des bénédictions qu'il leur réserve.

Ces bénédictions, la Providence vous les a largement dispensées jusqu'à ce jour. Votre pieux Institut n'a que 70 années d'existence, et déjà il a planté sa tente dans les cinq parties du monde. Près de 7000 religieuses composent votre grande famille ; elles sont répandues dans 221 maisons, dont 111 en Europe, 92 en Amérique, 6 en Asie, 6 en Afrique, 6 en Océanie. Vous y exercez à peu près tous les genres d'apostolat, dont bénéficient à cette

heure 47,385 enfants ou jeunes filles, qui, sans vous, seraient une lourde charge pour la société.

De tels chiffres sont, à mon humble avis, le plus éloquent panégyrique des merveilles que Dieu a faites pour vous, et de celles qu'il daigne accomplir par vous. Ah! si, ce qu'à Dieu ne plaise, un vent de persécution venait à souffler de toutes parts, et vous forçait, du jour au lendemain, à rejeter dans la rue ces 47,000 épaves que votre charité abrite, on ne peut songer sans effroi, même en dehors de toute pensée religieuse, au désordre, à la démoralisation qui en résulterait autour de vos monastères. Non, il n'en sera pas ainsi, le jour viendra, au contraire, où indifférents, sceptiques, impies, vaincus par l'évidence, s'inclineront avec respect devant vos bienfaits, rivaliseront avec les amis de la religion pour admirer votre héroïsme, et ce sera un nouveau signe des bénédictions de Dieu.

Oui, ma Révérende Mère, courage et confiance! Que la fécondité du passé vous soit un gage de l'avenir. Envisagez-le sans crainte! Après l'épreuve, ce sera la paix.

Renfermez-vous dans le silence, c'est la patrie des grandes âmes; réfugiez-vous dans la prière, c'est la force des faibles; espérez en Dieu qui se rit des vains complots des méchants, qui fait servir leur malice à sa gloire, qui nous prouve enfin son amour jusque dans la souffrance, puisqu'il ne fait de nous des victimes que pour couronner des élus.

Veuillez agréer, ma Révérende Mère, l'hommage de mon religieux et tout dévoué respect.

† JOSEPH, évêque d'Angers.

---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

La reproduction dans la *Semaine Religieuse* de Québec d'un article paru dans le *Mouvement Catholique* a créé tout un émoi, dans les cercles où l'on s'exerce à exagérer les devoirs qui découlent de notre allégeance à la couronne britannique. Nous n'avons pas à insister sur cet incident, autrement que pour flétrir comme ils le méritent les outrages prodigués à cette occasion, dans cer-

taines feuilles se disant catholiques, à notre distingué collaborateur et à la personne du directeur de la *Semaine Religieuse*. Nos lecteurs ont pu lire, non-seulement l'article dont on a fait des citations tronquées, mais toute l'étude dont cet écrit faisait partie, et ils savent comme nous qu'il n'y a que la plus insigne mauvaise foi qui puisse y attacher un caractère séditionnel. Le catholicisme n'est pas une école de sédition, mais de soumission au pouvoir légitime, ce qui n'enlève pourtant rien aux droits de la vérité historique.

Un correspondant écrivait, il y a quelque temps déjà, à la *Presse* pour relever l'affirmation de M. Gabriel Leblanc que la majorité des catholiques de l'Île du Prince-Edouard est écossaise. Il prétend que la majorité est irlandaise, bien que la majorité du clergé soit écossaise, et que l'élément acadien y peut même disputer la seconde place à l'élément écossais. Cela démontre une fois de plus la vitalité du groupe acadien et l'expansion qu'il a su prendre, en dépit des persécutions dont il a été victime.

Nous extrayons ce qui suit du *Klondyke Nugget*, publié à Dawson City :

Le magnifique chapelet que les paroissiens de St. Mary viennent de présenter à leur curé, le R. P. Gendreau, sera expédié à l'exposition de Paris dans quelques jours. Il sera d'abord expédié à Winnipeg, Ottawa et Montréal, où il pourra être admiré du public, avant de parvenir à sa destination.

Ce chapelet est le plus bel ouvrage qui ait encore été confectionné avec des lingots d'or. Il est formé de 53 lingots de différentes formes et grosseurs et de six autres un peu plus gros.

Nous ne sommes pas surpris de l'estime et de l'affection qu'a su conquérir le R. P. Gendreau dans cette lointaine région, car il a l'âme d'un missionnaire et le dévouement d'un apôtre. Le R. P. Gendreau est aussi le vicaire général de tout le district de Dawson.

Le 12 janvier courant, on a célébré, à Montréal, le deux-centième anniversaire de la mort de Marguerite Bourgeoys, la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, la vaillante femme dont la piété et les vertus ont tant contribué au maintien et au développement de la foi dans la colonie naissante. La cérémonie a été toute religieuse et a été présidée par Sa Grandeur Mgr Bruchési.

L'ordre de la Congrégation de Notre-Dame est l'un des plus considérables que nous ayons dans le pays. C'est une œuvre qui est née sur notre sol et qui doit son importance, non seulement à son ancienneté, mais encore à l'intelligente sollicitude des femmes supérieures appelées successivement à perpétuer les traditions de cette institution.

Le 12 janvier, on trouvait le Frère Néhelme, des Frères des Ecoles Chrétiennes, mort dans son lit, à l'école du Sacré Cœur, rue Plessis, à Montréal.

C'est le Frère Néhelme qui, en 1889, fut miraculeusement guéri d'une paralysie complète des jambes, par l'intercession du Bienheureux J. B. de la Salle. Ce miracle est l'un de ceux qui ont été canoniquement examinés et acceptés à Rome pour la canonisation du fondateur des Frères, qui aura lieu le 24 mai prochain.

---

## AUX ETATS-UNIS

---

C'est M. l'abbé Wilfrid Balthazar, ci-devant de West-Boylston, Mass., qui vient d'être nommé curé de la nouvelle paroisse canadienne de Leominster, dans le même Etat.

M. Balthazar a quitté West-Boylston pour aller élire domicile au milieu de ses nouveaux paroissiens.

En attendant que les Canadiens aient un temple à eux, ils entendront la messe dans une salle louée à cette fin.

Les travaux de la nouvelle église seront commencés aussitôt que possible.

Le successeur de M. l'abbé Wilfrid Balthazar, à West-Boylston, Mass., n'est pas encore nommé.

D'après une statistique religieuse publiée dans l'*Independent*, de New-York, les catholiques seraient au nombre de 8.446.301 aux Etats-Unis. Cette statistique est probablement défectueuse, en tout cas sans autorité reconnue. Et cependant, dans le tableau d'où nous le détachons, le chiffre des catholiques est deux fois plus considérable que celui de n'importe quelle autre confession religieuse dans la république. Il deviendra plus considérable encore par l'adjonction des territoires conquis sur l'Espagne.

Il en ressort cette conclusion, que si tous ces catholiques étaient des catholiques agissants et unis, il faudrait compter avec

eux comme avec le facteur le plus puissant dans la détermination de la politique américaine. Malheureusement, ils sont divisés et un grand nombre d'entre eux n'ont de catholique que le nom.

L'excellence de l'étude du catéchisme vient d'être proclamée... par un protestant. Et pas le premier venu parmi les protestants, le Dr Parkhurst. Voici ce qu'il aurait dit dimanche dernier: "Si le protestantisme était conduit comme l'est le catholicisme, et si j'étais le Pape des protestants, j'obligerais tous les enfants à apprendre le catéchisme, du commencement à la fin, questions et réponses, tout en m'arrangeant avec mes cardinaux pour en modifier certaines parties de façon à le concilier avec l'esprit de l'Évangile." Si jamais le révérend devenait Pape, il comprendrait vite la superfluité de la dernière partie de sa tâche, mais il comprendrait mieux encore qu'aujourd'hui la nécessité de la première moitié de ce qu'il indique.

On a répandu, aux États-Unis, le bruit que la majeure partie des Trappistes d'Oka, Canada, devait être transférée à Medway, Mass. Le R. P. John M. Murphy, le prieur de l'ordre aux États-Unis, écrit à ce sujet: "Notre ordre n'a pas l'intention de quitter Oka, Can. Il y est depuis dix-huit ans, et il y a un bon établissement. L'ordre ne s'est rien assuré à Medway, Mass. Je suis allé visiter une ferme de cette ville en août dernier, mais je n'ai rien retenu."

## AUTRES PAYS

ITALIE.—Par suite d'une erreur, nous n'avons donné, dans notre avant-dernière livraison, qu'une partie, la plus importante de beaucoup, il est vrai,—de l'allocution prononcée par Léon XIII dans le consistoire du 14<sup>e</sup> décembre 1899. Nous allons réparer cette erreur en analysant les parties omises.

Le Souverain Pontife rend d'abord grâce à Dieu de lui avoir permis de voir les solennités jubilaires, puis il annonce, en indiquant la signification de cet acte, qu'il ouvrira lui-même la Porte Sainte :

Vous savez, Vénérables Frères, que l'on a coutume d'inaugurer "l'année sainte" en ouvrant les portes des basiliques patriarcales, suivant un rite ancien, très propre à exciter la piété. En effet, pour employer les paroles de Notre prédécesseur Benoit XIV, "cette cérémonie rappelle à l'esprit des fidèles l'usage de la pénitence publique, qui était en vigueur dans les premiers temps de l'Eglise, et les obligations auxquelles étaient soumis les pénitents.—Le pontife... au commencement du jubilé universel, ouvre les portes saintes des basiliques à tous ceux qui exécutent vraiment de cœur les souillures de leur conscience, qui entreprennent avec ardeur les œuvres de piété prescrites, et qui font tous leurs efforts pour acquérir les fruits de cette indulgence." (1).

C'est pourquoi, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, suivant la coutume et l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous ouvrirons Nous-même, si Dieu le permet, la Porte sainte de la basilique vaticane.

Il désigne ensuite les cardinaux chargés d'ouvrir les autres basiliques patriarcales, puis il fait entendre les deux énergiques protestations dont nous avons donné le texte, et il termine en approuvant solennellement l'élection de Mgr Emmanuelian, patriarche de Cilicie pour les Arméniens, dont il fait ce vif éloge :

Les excellentes dispositions de Notre Vénérable Frère Paul Emmanuelian à l'égard du Siège apostolique et les nombreuses vertus dont il est orné sont attestées et louées longuement par ses collègues dans l'épiscopat. Il a déjà exercé, pendant longtemps, les fonctions épiscopales. Par sa sagesse, sa science, ses labeurs apostoliques, il a mérité l'estime et l'affection de ses compatriotes.

Ajoutons qu'avant d'être élu patriarche sous le nom de Pierre XI, Mgr Emmanuelian était évêque de Césarée.

—L'*Osservatore Romano* suggère aux catholiques d'Italie d'élever un monument en l'honneur de l'abbé Margotti, le grand journaliste qui fut le Veillot de l'Italie.

FRANCE.—Le président de la République, M. Loubet, a, suivant l'usage traditionnel, reçu le 1er janvier les membres du corps diplomatique accrédités auprès de lui. Comme les années précédentes, c'est le Nonce du Pape qui a pris la parole au nom de ses collègues. Mgr Lorenzelli a prononcé un discours d'une très haute inspiration et qui a eu en France un grand retentissement. En voici le texte :

Monsieur le Président,

Au nom du Corps diplomatique accrédité auprès du président de la République française, je suis heureux de vous offrir

(1) Allocution prononcée dans le Consistoire secret du 1er décembre 1749.

les vœux que nous formons tous pour la prospérité du grand pays dont les destinées vous sont confiées.

L'année qui commence ne pouvait être signalée dans l'histoire par un événement plus caractéristique et d'une plus haute portée que l'ouverture de la grande Exposition internationale qui se prépare et qui, comme nous l'espérons tous, montrera la France, une fois de plus, dans tout l'éclat de son rôle historique et traditionnel.

Dans le spectacle grandiose auquel la France nous convie cette année, l'esprit du philosophe ne peut s'empêcher de reconnaître un signe de cette Providence divine qui, singulière par la transcendance de sa nature, se montre universelle par l'étendue de ses bienfaits.

A l'heure incertaine et douteuse qui sépare le crépuscule d'un siècle de l'aube suivante, il lui a plu, ô ce Dieu tout-puissant, de rappeler aux peuples qu'ils sont frères.

Si diverses que soient les merveilles que nous allons bientôt voir s'étaler sous nos yeux, la diversité même n'en fera que mieux ressortir le principal objet qui est d'améliorer les conditions de la vie humaine. Et, qu'est-ce que cet empressement de l'humanité vers la civilisation et vers la lumière, sinon le symbole ou l'imparfaite image de ses aspirations vers l'unité dans les sphères plus élevées de la vie intellectuelle et morale ?

Représentant le Vicaire de Jésus-Christ auprès de vous, je ne songe pas sans une émotion profonde que la même année qui verra célébrer à Paris les merveilles de l'industrie humaine, verra aussi, Monsieur le président, célébrer à Rome l'inepuisable effusion de la miséricorde céleste sur ses créatures.

Et puisqu'ainsi c'est Dieu lui-même qui semble avoir voulu établir cet accord ou synchronisme providentiel entre les destinées de son Eglise et celles de la France, il me sera permis de ne rien souhaiter de plus glorieux à votre grand et noble pays, uni dans le sentiment de sa force et de son immortalité, que de continuer longtemps, de continuer toujours à marcher à la tête de la civilisation chrétienne. La prospérité de la France importe également à la paix du monde et à la gloire de l'Eglise de Dieu.

C'est pourquoi en mon nom et au nom de mes illustres collègues, représentant ici les souverains et chefs d'Etat du monde entier, je suis particulièrement heureux, Monsieur le président, d'invoquer la bénédiction d'en haut sur l'Exposition de 1900, d'offrir à Votre Excellence nos vœux les plus ardents pour la prospérité de sa personne et des siens, et d'être auprès de vous l'interprète des souhaits que nous formons tous pour la grandeur, pour la prospérité et pour la gloire de la France.

Nous croyons devoir faire suivre cet admirable discours de la réponse de M. Loubet :

Je suis très touché personnellement et très reconnaissant pour la France des vœux que Votre Excellence vient de formuler avec tant d'élevation. Les sentiments que vous venez d'exprimer correspondent à ceux qui ont guidé le gouvernement de la République quand il a convié toutes les nations à célébrer à Paris l'essor incessant du génie humain.

C'est par des concours pareils à celui qui s'ouvrira dans quelques mois, que se mesurent les étapes successives du progrès. Nous avons pensé que, dans l'instant solennel où apparaît l'aube d'un siècle nouveau, il convenait que les hommes prissent conscience dans une constatation qui les réconforte, les rassérène et les stimule, des résultats admirables de l'ensemble de leur effort.

De la manifestation grandiose du développement des sciences, des arts et de l'industrie, du spectacle qui se déroulera aux yeux sur les deux rives de la Seine, se dégagera pour tous cette idée que désormais la grandeur et la puissance s'acquerront surtout par l'émulation pacifique des travailleurs.

L'accueil fait à l'invitation de la République française témoigne suffisamment que notre initiative répondait aux aspirations et à l'espoir de tous.

Je suis heureux de pouvoir en adresser mes sincères remerciements aux représentants des souverains et chefs d'Etat qui ont bien voulu se joindre à vous aujourd'hui et dont vous avez si éloquemment traduit les vœux collectifs.

Ce sera pour mon pays la plus glorieuse récompense de l'hospitalité qu'il lui a plu d'offrir aux nations, que d'avoir contribué, pour une part considérable, à cette œuvre de concorde dont les peuples du monde entier attendent la consécration.

—La bataille de la liberté d'enseignement est sérieusement engagée. Plusieurs évêques ont déjà parlé en faveur de l'enseignement chrétien, Albert de Mun qui paraît devoir être le grand champion de la liberté, a démoli dans trois lettres publiées par le *Correspondant* et d'une érudition extraordinaire en même temps que d'une éloquence et d'une ironie puissantes, les projets du gouvernement sur la liberté d'enseignement et le droit d'association, projets connexes. Il a entamé une grande campagne et prié M. de Marcère, l'ancien ministre républicain, de se joindre à lui pour solliciter en faveur de cette campagne, l'adhésion publique des catholiques et des libéraux.

Dans sa lettre, Albert de Mun précise la portée des projets gouvernementaux :

Il reste désormais bien établi que, si le projet est voté, nul ne pourra être admis à une fonction publique s'il n'a fait ses trois dernières années d'études dans un lycée ou un collège communal.

Cette condition s'applique non-seulement aux fonctions pour lesquelles le passage dans une école spéciale est nécessaire, mais encore aux fonctions judiciaires, par exemple, pour lesquelles il suffit d'avoir fait des études de droit requises avant l'inscription au barreau.

Toutes les carrières publiques sont donc atteintes par le projet de loi.

Par contre, s'il était voté, l'Etat se trouverait dans l'impossibilité de faire appel au concours des anciens élèves de certaines Ecoles, comme l'Ecole centrale, l'Institut agronomique, qui n'ouvrent pas directement l'accès des fonctions publiques, mais peuvent y conduire.

Le même ostracisme frapperait naturellement toute personne élevée dans sa famille.

Ainsi non seulement le droit des parents à choisir librement les maîtres de leurs enfants se trouve directement violé, mais celui des citoyens n'est pas moins gravement atteint par la création d'une caste de parias, déclarée à l'avance et sans aucune faute de leur part, inadmissible aux emplois publics.

M. le président du Conseil a d'ailleurs fait ressortir le lien étroit qui rattache le projet sur le stage scolaire au projet sur le contrat d'association et insiste sur sa prétention d'interdire, les fonctions de l'Etat à quiconque aura été élevé dans un établissement dirigé par une association déclarée illicite.

La liberté d'association se trouve ainsi non moins menacée que la liberté d'enseignement.

Les projets du gouvernement constituent une violence contre le droit commun des citoyens, accomplie au mépris des principes de liberté et d'égalité écrits dans toutes les constitutions modernes, particulièrement dans la constitution républicaine.

M. de Marcère flétrit avec autant d'éloquence et d'énergie les propositions liberticides :

Le temps, en effet, est venu de parler. Et s'il y a encore, comme j'en suis convaincu, une France libérale, elle protestera contre l'entreprise la plus audacieuse, à ma connaissance, qui ait été tentée, depuis un siècle, contre toutes les libertés.

On avait pu laisser entendre, après le dépôt fait à la Chambre des députés des projets du gouvernement, qu'on laisserait tomber dans une sorte d'oubli cette œuvre, ébauchée pour donner une satisfaction platonique aux exigences des sectes. C'était méconnaître la puissance de leur domination.

M. le président du Conseil, dans les délibérations de la Commission parlementaire, dont les journaux donnent le compte rendu, a dissipé à cet égard toute équivoque. De ses déclarations, il ressort avec une clarté éblouissante que l'on entend supprimer le droit des pères de famille et diriger leurs enfants à leur gré ; le droit d'enseigner, qui appartient à tous les citoyens ; le droit des établissements privés, même laïques, de préparer les jeunes gens aux examens universitaires ou aux concours ouvrant les portes des Ecoles spéciales ; le droit de tous, indistinctement, aux emplois publics ; le droit de s'associer pour ouvrir les écoles : pour tous, enfin, la liberté de conscience.

Et s'il est vrai que tous ces droits qui constituent notre personnalité sont garantis par la charte de notre droit public et qu'ils sont l'essence même de la République, c'est donc que cette entreprise est dirigée contre la République elle-même et, plus encore, contre la France, laquelle a tant lutté pour la conquête de ces droits humains qui font partie du vaste domaine de son glorieux passé.

.....

Ces choses-là, Monsieur, sont difficiles à qualifier. Mais quand nos droits et nos libertés les plus chers sont en jeu, il ne suffit pas de s'indigner. Il faut agir. Je fais appel, comme vous, à tous les

Français. Nos dissentiments sur des questions secondaires s'effacent devant de tels périls.

Je m'adresse à tous les citoyens de bonne volonté et de bon courage, aux hommes qui ont souci des grands intérêts de la nation et aussi des intérêts de l'ordre le plus élevé qui les touchent personnellement. Et je leur dis : Ne laissons pas périr nos libertés, car, elles perdues, devant les périls que la démagogie jacobine et socialiste nous prépare, il n'y aurait plus de ressources.

Nombre d'hommes éminents ont déjà envoyé à MM. de Mun et de Mercère leur adhésion publique. Notons MM. d'Audiffret-Pasquier, de Broglie, Costa de Beauregard, Coppée, Legouvé, d'Haussonville, Brunetière, Bourget, Thureau-Dangin, Vandal, Lavedan, de l'Académie française. Nous n'avons pas encore lu de lettre de M. Lemaître, mais ses sentiments sont bien connus.

— Nous relevons, dans les *Missions catholiques*, la longue liste des missionnaires tombés, au cours de l'année 1898, dans tous les pays du monde, sous les fatigues de l'apostolat.

Une fois de plus, la place d'honneur dans ce tableau appartient à la France : sur 149 noms, en effet, que comprend la liste, 75, la moitié, sont ceux de ses fils, sans compter les 18 qui appartiennent à ses provinces perdues de l'Alsace et de la Lorraine.

Les autres se répartissent ainsi : 17 Italiens, 12 Espagnols, 8 Hollandais, 6 Belges, 6 Allemands, 2 Autrichiens, 1 Suisse, 1 Polonais, 1 Canadien, 1 Mexicain, 1 Chinois.

Trois missionnaires, les RR. PP. Florizone, du diocèse d'Angers ; Merlin, du diocèse de Saint-Brieuc, et Baumann, du diocèse de Lyon, sont morts le 4 juillet 1898 dans le naufrage de la *Bourgogne*, où leur charité se manifesta avec une abnégation à laquelle les rares survivants de la catastrophe ont rendu hommage.

Trois autres, les RR. PP. Faus y Moles, Avila et Arauceta, Espagnols, pris par les rebelles des Philippines et accablés de mauvais traitements, sont morts en captivité.

Le R. P. Costanzi, Italien, missionnaire dans la république Argentine, a été tué par les Indiens ; les RR. PP. Berthelet, du diocèse de Clermont ; Chanès, du diocèse du Puy, et Victorin Delbroek, Belges, ont été martyrisés par les Chinois.

Enfin, les 75 missionnaires français et les 18 Alsaciens-Lorrains appartenaient aux Sociétés et Congrégations suivantes :

Missions étrangères de Paris, 24 ; Compagnie de Jésus, 16 ; Pères du Saint-Esprit, 14 ; Société de Marie, 6 ; Missions africaines de Lyon, 5 ; Dominicains, 5 ; Missionnaires d'Afrique, 4 ; Sacerés Cœurs de Picpus, 3 ; Oblats de Marie, 3 ; Lazaristes, 2 ; Rédemptoristes, 2 ; Missionnaires d'Annecy, 2 ; Augustins de l'Assomption, 1 ; Salésiens, 1 ; Sacré-Cœur d'Issoudun, 1 ; Carmes, 1 ;

Capucins, 1 ; Congrégation de Sainte-Croix, 1. Pour un missionnaire, la Société n'est pas indiquée.

— On attache en France une grande importance au résultat de l'élection qui a eu lieu à Tournon, dans l'Ardèche, le 31 décembre. Trois candidats étaient en présence au premier tour de scrutin : M. Sauzet, le député sortant, un opportuniste qui n'avait pas voulu faire campagne avec les dreyfusards, mais qui était favorable au projet de loi ministériel contre la liberté d'enseignement ; M. Seignobos, un protestant dreyfusard qui approuvait tous les actes et projets du gouvernement ; M. de Gailhard-Bancel, un catholique ardent rallié à la République, candidat défait par M. Sauzet en 1898. M. de Gailhard-Bancel est arrivé bon premier, suivi de M. Seignobos. M. Sauzet était en bas de la liste. Il se désista en faveur de M. Seignobos et, au second tour, celui-ci était battu de 1000 voix par le catholique. La circonscription compte une forte minorité protestante. Le gouvernement et les sectes ont vivement soutenu M. Seignobos. La *Ligue de la Patrie française* a carrément pris partie pour M. de Gailhard-Bancel. La victoire de ce dernier est partout interprétée comme un hommage à l'armée et à la liberté. On y voit l'indication d'un grand courant populaire.

— M. Paul Bourget, de l'Académie française, était dernièrement l'hôte de la Corporation des Publicistes chrétiens. M. de Marolles, le président de la Corporation, lui a souhaité la bienvenue et le fameux écrivain a répondu, dit la *Vérité de Paris*, "avec une émotion sobre et une concision toute modeste, en exprimant sa reconnaissance pour l'accueil qu'il recevait dans la corporation. Rappelant le mot de l'Evangile : "Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père," l'orateur a montré comment, élève de Taine et de Le Play, il était parvenu à acquérir les réconfortantes croyances que ne lui avait pas données, soit l'atavisme, soit l'éducation des "enfants du siècle." Ainsi, suivant le mot de Pascal, il était devenu un "apologiste du dehors," et il lui était doux d'être accueilli comme tel parmi tant de vaillants serviteurs de la vérité."

— A la séance de la rentrée du Comité général de l'Œuvre des Cercles Catholiques d'ouvriers, M. Léon Harmel a fait connaître que les malheurs de famille dont il a été frappé le mettant dans l'impossibilité absolue de remplir les fonctions de président, il se voit obligé de donner sa démission.

Le Comité a prié par acclamation M. Harmel d'accepter le titre de président honoraire.

Puis, sur la proposition du bureau, M. le comte Albert de Mun a été élu président du Comité général de l'œuvre.

—On annonce la mort du R. P. J. E. Antoine, premier assistant général de l'Ordre des Oblats, décédé à Paris le 11 de ce mois, à l'âge de 73 ans. Ce vénérable religieux avait passé au Canada plus de trente années.

AUTRICHE.—Le distingué correspondant qui adresse habituellement de Vienne à la *Croix*, des lettres d'un intérêt toujours très vif, publiait récemment dans les colonnes de notre confrère un long article sur Noël et l'arbre de Noël en Autriche. Il expose d'abord le caractère que revêt en Autriche la fête de Noël :

La fête de Noël se célèbre en Autriche comme en Allemagne : c'est dire que son caractère catholique et religieux tend malheureusement à disparaître de plus en plus.

Noël est une fête de famille touchante, une occasion de rejoissances entre amis, le jour des étrennes correspondant à notre jour de l'an et l'époque du plus grand mouvement d'affaires de l'année. Ils sont rares ceux pour qui Noël est la pieuse et joyeuse fête de naissance de l'Enfant Dieu. A cet égard, le voisinage du jour de l'an a sauvegardé en France le véritable caractère du saint jour de Noël : les occupations, les joies et les soucis profanes inséparables du jour des étrennes sont retombés sur le 1er janvier, tandis qu'elles ont peu à peu dénaturé la fête de Noël en Allemagne et dans les pays envahis par le germanisme.

On sera certainement étonné d'apprendre que nulle part à Vienne on ne célèbre la messe de minuit. Le prétexte invoqué, c'est que la sainteté de la cérémonie serait compromise par l'affluence de visiteurs curieux qui interrompraient leur souper pour aller voir ça.

Or, ce prétexte n'est qu'une excuse insuffisante en un pays où le respect des cultes est assuré par des lois rigoureusement appliquées. Il est inadmissible que le moindre désordre se produise dans une église ; la moindre inconvenance aurait des suites fâcheuses pour les délinquants. Du reste, l'esprit général de la population ne permet pas de supposer qu'une incorrection puisse être commise dans le lieu saint. Les Juifs, que j'ai souvent vus à Munich suivre les cérémonies avec leur lorgnette, se garderaient bien de prendre de pareilles libertés ici.

Ainsi donc, si la messe de minuit est supprimée, c'est que le clergé n'est pas sûr d'y voir apparaître les fidèles, inconvenant qui ne serait pas à craindre si ce touchant office avait été maintenu, s'il était resté dans les habitudes des fidèles.

Il constate ensuite le caractère absolument payen, en Autriche et en Allemagne, de la fête de l'arbre de Noël, et ne voit dans ce fait " qu'un retour naturel des choses à leur origine première." Il explique que la fête de l'arbre de Noël remonte jusqu'au passé

payen de la Germanie et qu'il est aujourd'hui tout un parti politique qui s'applique à lui redonner son caractère antique qui, pendant longtemps, ne fût connu que des érudits.

— Dans un bref adressé au baron Helfert, président d'une société fondée pour l'avancement de la science et de l'art chrétiens, Léon XIII loue spécialement la dernière œuvre entreprise par cette association qui a résolu de répandre dans son pays des images religieuses de haute valeur artistique et pieuse, à la place des caricatures qui ont trouvé place dans trop de maisons.

CHINE.— Les *Missions catholiques*, dans leur livraison du 29 décembre 1899, nous apportent le texte du rapport adressé aux directeurs de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, sur l'exercice 1898-99, par Mgr Dunand, des Missions étrangères de Paris, vicaire apostolique du Su-Tchuen occidental. Le vénérable prélat indique d'abord la pauvreté des ressources sur lesquelles doivent compter ses missionnaires :

A part quelques neuvaines de messes, ce que l'on appelle *casuel* en France n'est pas connu ici. Baptême, mariage, etc., tout se fait gratuitement.

Avec ses 660 francs, le missionnaire doit s'ingénier à s'entretenir lui-même, plus son servent et son cuisinier, sans compter un certain nombre de pauvres dont il est l'unique soutien.

Ces 660 francs, c'est l'Œuvre dont vous êtes les Directeurs qui nous les fournit. Cette année, ils nous ont été bien précieux ; nous avons pu soulager la misère des nombreux néophytes que la persécution avait ruinés et chassés de chez eux.

Il résume ensuite l'histoire des persécutions subies par sa mission en ces derniers temps et dit l'attitude tenue par les autorités chinoises et françaises et les chrétiens, ainsi que l'état de la mission au moment de l'expédition de son rapport :

Quelle pénible année nous venons de passer !

Le Yu-man-tse nous a fait une guerre sans merci. Nous avons cru un moment notre dernière heure arrivée ; tous, nous avons fait le sacrifice, non seulement de nos maisons, mais encore de notre vie. On s'attendait à ce que le Yü montât à la capitale, comme il l'avait annoncé. Heureusement, il ne dirigea pas ses troupes vers Tchenton, qui lui aurait fait bon accueil. Entré en ville, nous aurions les premiers reçu sa visite.

A force de télégrammes échangés avec Pékin, on obtint de circonscrire le mal. Le vice-roi intérimaire, notre ennemi, dut partir, et la persécution se ralentit.

M. Pichon, ministre de France à Pékin, se montra à la hauteur de sa difficile position. M. Haas, notre consul, nous rendit les plus signalés services.

Ces deux dignes représentants de la France purent, sans faire tirer le canon ni l'épée, amener nos Chinois à des sentiments plus humains et plus équitables.

\*  
\* \*

Sur les instances de M. Pichon, l'empereur donnait, le 15 mars, un édit d'une importance majeure et très favorable au catholicisme.

Il est vrai qu'ici cet édit a passé inaperçu. Espérons qu'avec le temps il produira un bon résultat dans les masses, et fera apprécier plus justement une religion dont les chefs marchent d'égal à égal avec les vice-rois.

\*  
\* \*

Cependant, malgré la tempête et l'orage qui grondaient si fort contre les missionnaires et leurs adeptes, nos quarante mille chrétiens ont tenu bon et ont pu remplir leurs devoirs religieux. Huit d'entre eux ont été massacrés en haine de la foi.

Habitué à la persécution depuis quelques années, les missionnaires et les prêtres indigènes ne craignent pas trop le feu. Toutefois, deux d'entre eux ont été victimes de cette bagarre. M. Grialou, de Rodez, a été victime des terribles émotions que nous avons éprouvées, et le P. Lieou, prêtre chinois, a été massacré par les associés du Yu.

\*  
\* \*

Actuellement dans ma mission, nous sommes censés en paix, bien que chaque jour nous ayons à enregistrer quelque alerte.

Le vice-roi et son premier ministre se montrent bien disposés.

Nous avons réglé à l'amiable et honorablement la question des réparations et indemnités dues soit pour nos résidences détruites, soit pour les pertes subies par nos néophytes. Nous sommes en très bons termes avec ces deux Excellences.

Comme je le disais plus haut, nous n'avons pas encore une paix solide. La province est grande : ses habitants sont turbulents. Voyant les grands mandarins nous rendre justice, on les accuse de nous être vendus et d'être nos complices dans les crimes dont on nous accuse.

Cette province est bien difficile à gouverner. Le vice-roi, bien qu'omnipotent en théorie, ne fait pas ce qu'il veut. Il doit se défier de la plupart de ses mandarins, hostiles à l'étranger, et ne peut compter sur l'armée, ramassés de déclassés et de vagabonds. Heureusement c'est un fin Chinois, bien que Tartare d'origine.

Sa force consiste dans l'honorabilité de sa conduite : il a horreur des présents. Il est vrai, ici toutes les places se vendent, mais ils n'acceptent rien pour lui. Il est très riche et il passe pour aider l'empereur, son cousin, à payer ses dettes. Cette intégrité en impose aux mandarins qui se taisent et marchent droit.

Tant que S. Exc. le vice-roi Kouy sera chargé du gouvernement du Su-Tchuen, nous n'aurons pas de persécution générale.

Il a fait écrouer Yu-man-tse dans le cachot des grands criminels et même, si nous en croyons un officier, il lui aurait fait couper la tête, sans bruit pour ne pas exciter de troubles.

Dans la dernière partie du rapport, qui offre moins d'intérêt pour nos lecteurs, Mgr Dunand constate, entre autres choses, que la France tient encore au Su-Tchuen " le premier rang pour l'influence morale."

---

PÉROU—Nous avons déjà eu occasion d'entretenir nos lecteurs de M. Edouard de la Romana, l'ancien ministre péruvien qui donna jadis sa démission dans une occasion retentissante et fut l'an dernier élu chef du gouvernement de son pays. On lira donc avec intérêt une courte biographie de cet homme éminent, biographie que nous empruntons à Un confrère français :

Le Senor Eduardo Romana a pris possession, le 8 septembre, de la présidence du Pérou ; il va gouverner son pays jusqu'en 1903.

Né à Aréquipa, en 1847, au sein d'une famille très chrétien ne et riche, il a conservé, avec un soin jaloux, la foi et les biens de ses pères. C'est un ingénieur de grand mérite. Il a fait ses études dans le collège de Stonyhurts en Angleterre ; il est membre de la Société royale d'ingénieurs de Londres.

Tour à tour député, sénateur, ministre, il s'est toujours montré habile, généreux et plein d'énergie. C'est lui qui a conduit l'eau potable à Aréquipa sa patrie, sans vouloir jamais être payé pour son travail, qui fit réaliser plus de 400,000 francs d'économie à la municipalité. C'est lui aussi qui a installé là, et en d'excellentes conditions, la lumière électrique. Peu connu à Lima, il y a été reçu avec froideur.

Pourtant l'accent de sincérité de ses paroles, quand il a promis qu'il travaillerait uniquement à l'agrandissement moral et matériel de sa patrie, a forcé les applaudissements.

15 janvier 1900.